



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 83398

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations exprimées par l'association de coordination pour les soins palliatifs concernant le manque d'équipements en la matière du Nord - Pas-de-Calais. L'association établit un bilan sévère puisque la région et notamment le secteur de Lens, particulièrement affectée par les maladies respiratoires et cardio-vasculaires manque cruellement de moyens. Pourtant, la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs devrait permettre précisément à l'ensemble de la population d'accéder à une fin de vie digne. La loi relative aux droits des malades établit par ailleurs que « les professionnels de santé mettent en oeuvre tous les moyens à leur disposition pour assurer à chacun une vie digne jusqu'à la mort ». Pourtant, malgré les difficultés qu'ils rencontrent pour accomplir leur tâche et les conditions de travail fastidieuses, les intervenants tentent de soulager le patient, mais également d'apporter un réconfort autant au malade qu'à la famille, avec le peu de moyens mis à leur disposition. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures financières il entend prendre afin d'octroyer les moyens de fonctionnement en matière de soins palliatifs pour la région Nord - Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83398

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 459